

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral
Johann N. Schneider-Ammann
Chef du Département fédéral de l'économie, de
la formation et de la recherche
Palais fédéral
3003 Berne

Réf. : PM/15017923

Lausanne, le 1^{er} avril 2015

Consultation fédérale sur le contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative populaire « Pour la sécurité alimentaire »

Monsieur le Conseiller fédéral,

Vous avez adressé aux gouvernements cantonaux une consultation sur l'objet cité en titre. Nous vous remercions de l'occasion qui nous est ainsi donnée de prendre position.

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud n'est pas en mesure de se rallier à la proposition du Conseil fédéral contenue dans le contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour la sécurité alimentaire ».

En effet, conformément au récent rapport qu'il a adopté sur la politique et l'économie agricoles vaudoises, le Conseil d'Etat estime que le contre-projet proposé ne répond pas à l'objectif de renforcement de la fonction de production agricole assignée à l'agriculture au titre de la sécurité alimentaire.

Le nouvel article constitutionnel proposé se focalise par ailleurs à l'excès sur la préservation des terres agricoles, dont la compétence est d'abord cantonale, alors que d'autres bases de la production indigène, non mentionnées, sont aussi indispensables pour assurer, par l'agriculture de proximité, la sécurité alimentaire dans notre pays.

Dans l'hypothèse où le Conseil fédéral modifie son contre-projet en mentionnant explicitement le renforcement de la fonction de production de l'agriculture indigène et garantit la prépondérance des compétences cantonales en matière d'aménagement du territoire, le Conseil d'Etat pourrait alors se rallier au soutien d'un contre-projet direct.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre très haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT

LE CHANCELIER



Pierre-Yves Maillard

Vincent Grandjean

Copies

- SAGR
- OAE